

gramme comportant une évaluation des moyens de subsistance, cette formule paraît déshonorante aux yeux de bien des gens, qui hésitent à l'accepter. Nous avons supprimé l'universalité dans le cas de la pension de vieillesse mais j'espère que nous n'en ferons pas autant, aujourd'hui, dans le cas de nos jeunes. Le ministre ne nous a pas donné une seule raison valable de son refus de faire passer les prestations de \$6 et \$8 à \$15 et \$18 comme il le devrait, au lieu de nous entraîner dans les complications d'une société automatisée et de diviser les gens en catégories.

Les règlements qu'il faudrait établir pour mettre en œuvre ce programme complexe en faveur des jeunes susciterait de nouveaux problèmes. Je croyais que le ministre nous donnerait un aperçu de la question au moyen de faits et de chiffres, au lieu de soutenir qu'en favorisant l'universalité, on cherche tout simplement à donner aux gens de la classe moyenne, comme il dit, dont le revenu est de \$7,000 ou au-dessus, les droits dont ils bénéficiaient à l'époque où le produit national brut du Canada était bien inférieur à ce qu'il est aujourd'hui. Il me semble que nous sommes capables actuellement d'assurer à nos jeunes un programme d'allocations familiales convenables, raisonnables, aux niveaux indiqués.

J'espère que les autres députés en faveur de l'universalité, qui ont voté pour dans le passé et qui en voyaient l'utilité au Canada, vont se prononcer encore une fois dans le même sens et vont appuyer non seulement la motion à l'étude mais l'augmentation que les jeunes du pays attendent depuis longtemps.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'ÉNERGIE

LES RÉPERCUSSIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES

M. l'Orateur: Avant d'accorder la parole au député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) peut-être la Chambre me permettrait-elle d'évoquer la motion proposée tout à l'heure par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) conformément à l'article 26 du Règlement.

La présidence a indiqué que des consultations se tiendraient ultérieurement. Elles ont eu lieu et il a maintenant été décidé que le débat se tiendra à 2 heures demain après-midi.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE RÉGIME DE REVENU FAMILIAL GARANTI

MESURE PRÉVOYANT LE VERSEMENT DE PRESTATIONS À L'ÉGARD DES ENFANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Munro: Que le bill C-170, tendant à prévoir le versement de prestations à l'égard des enfants, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, ainsi que de l'amendement proposé par M. Lewis (p. 1448).

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, les députés d'en face n'ont pas à craindre que je prolonge très longtemps ce débat. Cependant, en tant que représentant élu, j'estime être dans l'obligation de parler sur ce bill très important au nom de ceux que je représente. Je me rends évidemment compte qu'à ce stade du débat la question a été passablement épuisée et que tous les arguments capables de convaincre les députés d'en face ont peut-être déjà été soulevés.

Comme beaucoup de Canadiens, je suis légèrement tourmenté par cette éventuelle sélectivité lorsqu'on nous donne comme explication qu'on refusera cet argent supplémentaire à ceux qui n'en ont pas vraiment besoin pour le verser aux nécessiteux. Ce projet devrait recevoir un certain appui de la part du public. Par cette mesure, le ministre cherche à s'acquiescer l'approbation de nombreux Canadiens qui s'inquiètent de ce que je considère comme une administration fautive et un manque de justice de certains programmes actuels. Cependant, après y avoir réfléchi, je rejette la notion de sélectivité, tout en ayant admis l'intérêt initial, pour la raison que la pureté de cette notion d'universalité—et c'est également valable pour les pensions de vieillesse—ne doit pas être souillée dans un de ses aspects simplement à cause d'un manque de justice dans un autre, soit dans celui de la fiscalité.

• (1640)

Je crois qu'on fait un peu le raisonnement suivant: Pourquoi H. R. MacMillan ou quelque autre magnat toucherait-il la pension de vieillesse? Il n'en a pas besoin, parce qu'il possède des millions de dollars. Notre parti a toujours répondu à cela que si ces prestations étaient versées d'après une évaluation des ressources, les requérants se sentiraient blessés dans leur dignité et se verraient reconnus comme des pauvres ou des ratés. On fait aussi valoir que l'argent sera récupéré sous forme d'impôt sur le revenu de toute façon et qu'on n'aura pas besoin d'employer une armée de fouineurs et de bureaucrates. Je crois que c'est là le principal argument en faveur de l'universalité par opposition à la sélectivité. Le fait est que les nantis du pays ont de bien meilleurs moyens que les pauvres d'éviter de payer leur juste part d'impôt. C'est alors que l'argument en faveur de l'universalité s'écroule, car il est très facile pour ces gens d'échapper à l'imposition. Je suis certain que beaucoup de représentants de l'autre Chambre connaissent bien l'usage de créer des sociétés de façade ou des fondations et les autres manipulations financières auxquelles on a recours pour échapper au fisc.

Si vous donnez \$80 par mois à M. X et je ne désignerai personne qui est prospère, parce que je n'en connais pas personnellement, il ne le remboursera pas sous forme d'impôts. J'étais tout d'abord porté à croire que nous pourrions régler la situation parce que nous avions effectivement un régime fiscal. Je n'en suis plus convaincu parce qu'à mon avis, il n'y a pas lieu d'entacher le principe de l'universalité et d'anéantir son efficacité simplement parce que, dans certains autres domaines, la politique gouvernementale, notamment en matière d'imposition, n'est pas entièrement équitable. Ladite réforme fiscale a été imposée dans le temps de Noël et a été critiquée dans le pays entier par les dirigeants d'entreprises, de sociétés et d'industries extractives. Je ne crois pas qu'elle applique les principes d'équité préconisés par la Commission royale d'enquête Carter sur la fiscalité. Il est intéressant de noter que dans l'espace de quelques mois, presque d'une haleine, le gouvernement s'achemine vers la sélectivité dans les pensions de vieillesse et les